

## Demande de permis d'aménager ne comprenant pas de démolition

### DEMANDE DE DEROGATION

**Objet de la demande de dérogation :**

Création d'un accès non-mutualisé pour des logements au regard de l'OAP La Gâche en vigueur.

**Motivation :**

Conformément à l'OAP en vigueur l'accès au Pôle médical est mutualisé, avec celui de la Maison du Département, de manière à centraliser et faciliter les accès aux services d'intérêt public.

En revanche, les usages n'étant pas compatibles avec ceux du Pôle d'Intérêt Public pour des raisons de sécurité, de gestion des accès, de densité de flux et de gestion copropriété notamment, l'accès aux logements est créé directement sur la route de Barraux, avec un recul permettant l'arrêt temporaire d'un véhicule hors de la voie,

---

Fait à Barraux, le 14 mars 2022

**Demandeur :**

**MAIRIE DE BARRAUX**

Représentée par Le Maire / M. christophe ENGRAND

Place de La Mairie

38530 Barraux



The image shows a handwritten signature in black ink on the left, followed by a circular official seal of the Municipality of Barraux. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BARRAUX' around the top edge, with '38 (Isère)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.